

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
18 JUIN 2020

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	8
Votants	12

OBJET : A. PERSONNEL DU
CCAS. MISE A DISPOSITION
D'UN AGENT DE LA
COMMUNE AU CCAS POUR LE
PLIE FLANDRE LYS.
ACCOMPAGNEMENT GLOBAL,
INDIVIDUALISE ET RENFORCE -
PRINCIPALEMENT LE
TERRITOIRE DE MERVILLE.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 059-265904003-20200625-02073020DA_AB-DE



L'an deux mil vingt, le jeudi vingt-cinq juin à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER-HAVEZ, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Nicole CAMBRON, Marie-José RUHLAND, Joël BACLET et Marc BEZILLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Margaret BOUVET donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Géraldine HAMELIN donnant procuration à M. Marc BEZILLE, M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET et M. Jean-Pierre ENGELAERE donnant procuration à M. Joël DUYCK.

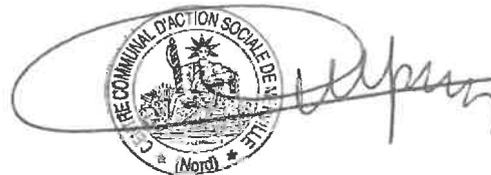
Absent : Mme Murielle COUSSEMAKER-DEBERT.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

M. le Président expose à l'assemblée que le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) Flandre Lys basé au Service Local de l'Emploi a besoin de recruter un conseiller en insertion, suite au départ d'un de leurs salariés sur le territoire de Merville, afin de répondre aux missions du PLIE. Il explique que le CCAS a sollicité la Commune de Merville pour mettre à disposition un agent communal, pour exercer les conditions citées-ci-dessus.

Le Conseil d'Administration autorise **à l'unanimité**, Monsieur le Président à signer tout document correspondant à cette mise à disposition et aux imputations financières.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.